

Dans ce 61^{ème} numéro, vous pourrez lire pages 2 et 3, les comptes rendus des conseils municipaux des 12 octobre, 14 décembre 2016 et 11 janvier 2017.

Nous avions fait inscrire à l'ordre du jour de la séance du 14 décembre, l'installation des compteurs Linky prévue en 2019 sur la commune. Ce problème de santé publique a été

tranché : le conseil municipal s'est opposé à cette installation. Illats rejoint Saint Michel de Rieufret, Barsac et Saint Macaire.

Bonne nouvelle page 4, le prix de l'eau assainie a baissé sensiblement en 2016 : le prix du m3 est passé de 6, 14€ en 2015 à 5, 89€ pour une consommation moyenne de 120 m3 qui correspond à une famille de quatre personnes. Mais attention, nos élus parlent déjà d'une augmentation future car Bordeaux Métropole, propriétaire des sources de Budos d'où provient notre eau courante, veut augmenter ses prix. Nous contestons cette menace car notre syndicat des eaux possède un excédent budgétaire d'1 098 524, 46€ qui pourrait permettre d'y faire face pendant des années !!!

Nous reparlons du contournement pages 4 et 5 en évoquant les effets sur notre santé du passage quotidien des 300 à 400 camions dans le bourg. Nous faisons également un bilan de la pétition demandant un contournement pour les poids lourds. Elle continue. Vous pouvez toujours la signer en nous contactant.

Nous revenons sur l'étonnant premier conseil d'école de l'année scolaire pages 6, 7 et 8. Nous proposons également une évaluation du coût des différentes interventions lors de la première cession des Nouvelles Activités Périscolaires, dont la majorité municipale veut changer le rythme.

Toute l'équipe d'Information des Citoyens Illadais vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2017!

Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet

65

Vous pouvez lire sur notre site internet une version plus approfondie de notre article sur la santé publique et le contournement

Vous pouvez aussi lire dans nos archives rubrique Services publics:
Notre engagement pour le maintien de la poste d'Illats
Notre engagement pour un juste prix de l'eau.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 12 octobre 2016

1-Part communale de l'assainissement collectif : maintien des tarifs pour l'année 2017.

Pour le prix du m3 : 1, 4841€ le m3 consommé jusqu'à 150 m3 par an

1, 5558€ le m3 consommé au-delà de 150 m3 par an

Pour le montant de la partie fixe (abonnement) : 31, 85€ par an et par abonné. Il reste à connaître les prix de la SAUR, entreprise chargée de l'entretien du réseau.

2-Changement de grade d'un employé municipal.

3-Travaux FACE Brouquet : renforcement électrique concernant la station d'épuration : virement de crédit de 5 200€.

4-Nouvelle composition du conseil communautaire : un siège accordé à Illats. M. le maire n'est pas d'accord et fait voter une motion demandant que Cadillac accepte de céder à notre commune un siège supplémentaire. (Rappelons que M. le maire avait voté pour la mise en place de la communauté de communes lors du conseil municipal du 8 juin dernier et n'avait pas jugé bon de montrer une quelconque opposition. (Lire ICI n°60) NDLR)

5-Aménagement de la filière boue de la station d'épuration du Merle : virement de crédit de 1 640€.

QUESTIONS DIVERSES

1-Présentation du Rapport annuel sur le service public des ordures ménagères. M. la maire déclare que : « La notion de poids devrait être supprimée pour diminuer les déchets sauvages. »(En avril dernier, répondant à notre question sur ce thème, M. le président de la CdC nous avait répondu qu' « il n'en est pas question »...NDLR) 2-Présentation du Rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

3-Présentation du Rapport annuel sur le service public de la distribution d'eau courante.

Nous interpellons la majorité municipale : « Le prix de l'eau va-t-il augmenter ? »

Réponse de Mme la deuxième adjointe qui représente avec M. le premier adjoint notre commune au syndicat des eaux de Budos : « Le prix de l'eau n'a pas changé, du moins pour le moment. Nous sommes en négociation avec Bordeaux Métropole (propriétaire des sources de Budos NDLR) qui veut augmenter le prix de l'eau qu'elle vend au syndicat des eaux de Budos. Cela aura des conséquences dans nos factures. »

Nous posons une nouvelle question : « Que va devenir le syndicat des eaux de Budos puisque l'on nous parle depuis quelques années d'une fusion avec d'autres communes ? »

Réponse de M. le maire : « A terme, le syndicat va disparaître. On parle de 2018. Pour le moment, nous restons où nous sommes. »

Nous objectons : « Actuellement, le syndicat des eaux a un excédent d'1 million 98 500€ dans ses caisses. Que va -t-il devenir après la fusion ? »

Réponse spontanée de M le troisième adjoint : « Il va disparaître comme le reste ! »

M. le maire ne répond pas à la question et fait une digression sur les difficultés que rencontre la fusion des communautés de communes... Il répète ce qu'il nous avait dit le 8 juin dernier... (Un vrai problème se pose pour les usagers de l'eau: comment les élus peuvent-ils évoquer une possible augmentation des factures d'eau alors que l'énorme excédent dans les caisses du syndicat des eaux amortirait sans difficulté

l'augmentation du prix de la vente de la ressource d'eau envisagée par Bordeaux Métropole ?

NDLR)

M. le troisième adjoint dénonce « la désorganisation que provoque cette fusion. Comme les autres communautés de communes n'avaient pas la compétence voirie, les communes de l'ancienne CdC de Podensac ont dû reprendre une partie de l'entretien des routes ainsi que le fauchage. Cela pose un problème de financement. »

4-Mme la quatrième adjointe veut « remettre les pendules à l'heure » au sujet des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Elle n'a pas apprécié de lire dans ICI n°60 qu'elle s'est « bien gardée de donner les chiffres du coût des différentes interventions. » Elle nous reproche de la faire passer pour une dissimulatrice. Et poursuit en disant qu'elle a communiqué tous les chiffres aux parents ainsi qu'au conseil municipal. Nous répondons que lors du dernier comité de pilotage des NAP de juin, elle a donné quelques chiffres sans présenter des tableaux financiers détaillant le coût des différentes interventions comme nous le demandions. D'autre part, aucun bilan financier n'a été communiqué en conseil municipal. Aucune délibération ne reprend ces informations pourtant très importantes.

Mme la deuxième adjointe nous demande pourquoi nous voulons savoir tout ça!!! Nous lui répliquons simplement que la façon dont est dépensé l'argent public doit être connue des citoyens. D'autre part, les NAP sont payantes, ce qui établit une relation commerciale avec les parents. Ceux qui payent doivent savoir où va leur argent!

Mme la quatrième adjointe conteste que les manifestations et les sorties scolaires à l'école soient connues depuis le début de l'année et annonce que les secrétaires de mairie peuvent en attester! (Nous renvoyons le lecteur au compte rendu du conseil d'école pages 7et 8 qui répond à Mme la quatrième adjointe NDLR.)

5-Nous sollicitons M. le maire : nous demandons à ce que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, un point concernant l'installation des compteurs Linky.

AU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Conseil municipal du 14 décembre 2016

1-Consultations pour les travaux de mise aux normes de la piste empierrée n°8 : choix de l'entreprise Rollin qui s'engage pour un montant de 22 498, 95€ HT soit 26 998, 74€ TTC. Financement de l'opération : vote d'un emprunt de 30 000€ sur deux ans à 0, 51% auprès du Crédit Agricole dans l'attente des subventions de l'Etat et de l'Europe.

2-Electricité: Renouvellement de l'adhésion d'Illats au groupement de communes pour « l'achat d'énergie, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » au sein du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG). Le changement de région a imposé ce renouvellement.

3-Autorisation de signature d'une convention avec l'Association Mémoire et Patrimoine des Graves pour la gestion du site archéologique « Les Hountètes » où sont situés deux allées mégalithiques datant du néolithique. L'association Mémoires et Patrimoine des Graves propose d'assurer la protection et la conservation du site ainsi que sa mise en valeur par la réalisation de travaux, l'organisation de visites et la création d'un site internet consacré à ce patrimoine pour le faire découvrir au grand public.

Nous demandons si des fouilles vont avoir lieu et dans quelles conditions elles seront organisées? Un élu de la majorité municipale nous répond que la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera sollicitée et que les recherches seront menées par des archéologues professionnels.

4-Mise en place des compteurs électriques Linky sur le territoire de la commune.

Nous avons demandé par courrier que ce point soit mis à l'ordre du jour de la séance du conseil munici-Sollicité par la majorité municipale, un membre de l'opposition auteur d'un article sur le sujet dans le numéro d'*ICI*, intervient. Il insiste sur la dangerosité des ondes émises par le compteur sur les enfants et les personnes sensibles. Les hautes fréquences électriques s'accumulent comme la radioactivité. D'autre part, il est inutile de changer les compteurs actuels qui fonctionnent parfaitement. M. le maire annonce qu'il s'abstiendra car le jour où ERDF nous imposera l'installation de Linky, on ne pourra pas résister. Il fait remarquer que 300 000 compteurs de ce type sont actuellement posés en France sans que cela ne pose de problème. Un élu membre de la majorité prend position contre l'installation de Linky. Il signale que 5 compteurs Linky ont déjà brûlé et que d'après l'UFC Que choisir, la pose de ces nouveaux compteurs s'est accompagnée d'une augmentation des tarifs de l'électricité. Le conseil est amené à se

prononcer sur l'installation des compteurs Linky :

Pour: 0 Contre: 7 Abstention: 8

Après Barsac le 10 mars 2016 et Saint Michel de Rieufret le 12 octobre 2016, Illats se prononce contre l'installation des compteurs Linky. Illats fait partie des 9 communes qui ont dit non aux compteurs Linky dans notre département. Il y en a plus de 300 en France.

Conseil municipal du 11 janvier 2017

- 1-Election du conseiller communautaire et du titulaire qui représentera Illats dans la nouvelle Communauté de Communes : Philippe Dubourg (titulaire) Patricia Peigney (suppléante).
- 2- Renouvellement de la commission des impôts de la Communauté de Communes :

Ginette Belin, Bernard Pastol, Sylvie Valloir et Jean Louis Dumas sont présentés.

3- Remplacement temporaire de Mme la secrétaire générale : sollicitation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.

4-Renouvellement de la convention SFR.

5-Un nouveau projet pour le programmiste...

M. le maire nous annonce que « le projet d'agrandissement de l'école maternelle défini par le programmiste a un coût de 650 à 700 000€. C'est beaucoup trop cher d'autant plus que la location de l'algéco n'est pas incluse dans cette somme ! Aussi, j'ai demandé au programmiste de faire une deuxième étude moins ambitieuse mais moins chère. Elle devrait prévoir un agrandissement de la cours de la maternelle mais surtout une réfection des sanitaires qui est une nécessité. De plus, une dérogation va être demandée pour déplacer l'entrée de la mairie dans le couloir du bas. » (Nous avions fait cette proposition dès 2008 NDLR.)

Le montant de cette nouvelle étude est de 4 480€ HT soit 5 376€ TTC.

Nous signalons que le programmiste a déjà perçu une somme de 13 500€. « Ca commence à faire beaucoup pour un faible résultat! » (13 500€ + 5 376€ = 18 876€ NDLR.) Nous nous abstenons car les travaux envisagés sont nécessaires mais auraient pu être pensés dans la première étude sans dépense supplémentaire.

Questions diverses

- 1-Nous signalons à la demande d'un habitant que l'éclairage public du Basque a tendance à rester allumé toute la journée.
- 2-Nous faisons la proposition d'installer un tri sélectif au cimetière : une poubelle pour les déchets verts et une autre pour les déchets plastiques.

CONSOMMATION

Une très bonne nouvelle : le prix de l'eau a baissé en 2016 !!!

A la lecture de nos factures, on a du mal à évaluer l'évolution du prix de l'eau d'une année sur l'autre. Néanmoins, si l'on se réfère aux différents rapports annuels qui sont sortis depuis le mois de juillet, nous pouvons faire les constats suivants :

-le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 consultable depuis le 11 juillet montre une légère augmentation de 37 centimes du prix de l'eau ;

-le rapport concernant la distribution d'eau courante 2015, consultable en mairie depuis le 11 octobre, révèle une baisse sensible du prix de l'eau de 30, 82€ pour une consommation moyenne annuelle de 120 m3 !!! Il s'agit de la conséquence de trois baisses :

- Une baisse de 14, 91€ de la part perçue par la Lyonnaise des eaux (obtenue par le syndicat des eaux lors de la renégociation du contrat de l'eau ?);
- Une baisse de 15, 46€ de la Redevance de prélèvement perçue par l'Agence du Bassin Adour Garonne :
- Une baisse d'1, 61€ de la TVA sur l'eau.

Comment cela se traduit-il dans nos factures concernant la distribution d'eau ?

<u>L'abonnement a diminué de 5, 42€</u>: il était de 78, 48€HT au 1^{er} janvier 2015, il est depuis le

1er janvier 2016 de 73, 06€ HT. Le syndicat a maintenu sa part à 41, 06€ HT alors que la Lyonnaise des eaux l'a baissée : elle est passée de 37, 42€ à 32€ HT. D'après la facture que nous avons reçue le 29 juillet 2016, nous avons réglé 36, 53€ HT soit 38, 54€ TTC d'abonnement. Dans la prochaine facture, nous devrions régler la même somme.

La part proportionnelle (prix en fonction du nombre de m3 consommés): le tarif du syndicat des eaux est resté le même avec 0, 3491€ HT/m3 alors que la Lyonnaise a baissé le sien : il est passé de 0, 748€ à 0, 6689€ HT/m3. La part de la Lyonnaise reste encore bien plus élevée que la part syndicale. En outre, la part proportionnelle varie en fonction de la périodicité des factures. La facture du 29 juillet était établie sur six mois de novembre 2015 à avril 2016. La prochaine, que nous aurions du recevoir en octobre, prendra en compte la période allant de mai à octobre 2016.

La redevance prélèvement sur la ressource en eau perçue par l'Agence de l'eau du Bassin Adour Garonne a fortement baissé passant de 0, 1808€ en 2015 à 0, 0516€/m3 en 2016.

Au total, le prix du m3 d'eau assainie a retrouvé en 2016 pratiquement son niveau de 2014 :

5, 890€ le m3 contre 6, 14€ l'an dernier. Une facture de 120 m3 correspondant à la consommation d'une famille de quatre personnes est passée de 737, 71€ en 2015 à 706, 89€ au 1^{er} janvier 2016.

Mais voilà que vient poindre la menace d'augmentation du prix de la ressource en eau vendue par Bordeaux Métropole au syndicat des eaux...

Lors du conseil municipal du 11 octobre, Mme la deuxième adjointe doutait du maintien du prix de l'eau si Bordeaux Métropole – propriétaire des sources de Budos - augmentait ses tarifs. Pourquoi les usagers doivent-ils payer l'addition alors que le syndicat des eaux a un excédent d'1 098 524, 46€ dans ses caisses d'après son compte administratif 2015 ? Cette somme qui représente une avance de trésorerie de presque cinq années, pourrait amortir sans difficulté et sur plusieurs années, l'augmentation des tarifs de Bordeaux Métropole !!!

Station d'épuration de Barrouil : les travaux de modernisation n'ont toujours pas commencé.

SANTE PUBLIQUE ET CONTOURNEMENT D'ILLATS

1^{er} Volet de notre étude : L'impact environnemental de la circulation Poids Lourds

Qu'il est difficile pour le citoyen d'obtenir des informations sur les rejets polluants des camions... Pour les voitures, tout est plus ou moins affiché (avec des marges plus ou moins importantes d'erreurs). Les consommations, les rejets CO2 et quelques fois de NOx (dioxyde d'azote) sont indiqués. Par contre, pour les camions rien, si ce n'est des effets d'annonce de réductions impressionnantes de rejets mais sans aucune base de comparaison.. On peut trouver, malgré tout, des convertisseurs qui donnent un ordre d'idée :

- Un camion de 12 tonnes consommerait environ 24 litres/100 kms et émettrait entre 63 et 73 kg de CO2
- Un camion de 26 tonnes consommerait environ 30 litres/100 kms et émettrait entre 80 et 93 kg de CO2
- Un camion de 35 tonnes consommerait environ 37 litres/100 kms et émettrait entre 98 et 113 kg de CO2 Sur cette base, une journée à ILLATS avec 400 Poids Lourds/jour équivaudrait alors à une production de l'ordre de 20 kg de CO2 (dioxyde de carbone) rejeté sur 500 mètres (bourg) uniquement par les camions.

SANTE PUBLIQUE ET CONTOURNEMENT D'ILLATS (SUITE)

Mais qu'en est-il des rejets autrement plus nocifs ?

Principaux rejets polluants liés à l'activité humaine.

NOx: Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Des expositions prolongées à des doses élevées entraînent des troubles respiratoires ou encore des œdèmes pulmonaires. Les personnes asthmatiques et les jeunes enfants sont plus sensibles à ce polluant.

<u>CO</u>: Le CO (oxyde de carbone) est un gaz toxique, inodore, incolore, à peine plus léger que l'air et se mélangeant donc très vite avec celui-ci. Sa fréquence augmente en hiver, en particulier en cas de brouillard. La toxicité du CO est fonction de la dose absorbée (il s'agit toujours et exclusivement d'une absorption respiratoire). Il pénètre très librement et très rapidement jusqu'aux alvéoles pulmonaires, de sorte que la quasi-totalité du CO inhalé est absorbée dans le sang.

HC: Les hydrocarbures présents en nombre dans les gaz d'échappement, les hydrocarbures sont des composés de gaz, comme l'hydrogène et le carbone. Certains d'entre eux sont cancérigènes, d'autres gênent essentiellement par leur odeur.

Particules: Les effets sur la santé des particules dépendent d'une part de la granulométrie (elles pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire que leur diamètre est faible) et de leur composition chimique. Les particules fines sont les polluants plus importants en termes d'impacts sanitaires car ils ont pour effet d'agglomérer les polluants de l'air (dont les métaux lourds, etc.) qui s'accumulent dans l'organisme. L'exposition aux particules dans des niveaux de centrations supérieurs au seuil préconisé par l'Organisation mondiale de la santé (c'est-àdire supérieur à 10 micro g/m3) entraîne une perte d'espérance de vie.

Emission de gaz nocifs sur une journée en centre-ville

Aujourd'hui, il faut considérer la puissance moyenne d'un camion de transport longue distance en Europe est de 450 chevaux soit 330 en kilowatts et utiliser la norme euro 6 en vigueur depuis 2013. L'émission quotidienne de gaz nocifs dans le bourg (cela peut aussi s'appliquer à Barrouil) sur une base 400 PL/jours et d'une minute de traversée, abstraction faite de la pollution automobile sera (entre autre) de 0,882 Kg de NOx, 3,309 kg de CO, 0,286 kg d'Hydrocarbures et 0,022 kg de particules chaque jour.

A méditer

Suite à une enquête de l'association des entreprises de transport allemande, Camion pro, 20 % de l'ensemble des camions circulant sur les routes allemandes seraient équipés d'un dispositif destiné à tromper le système de dépollution. C'est un énorme « dommage environnemental », commente Andreas Mossyrsch, président de Camion pro. Car un camion Euro 6, dont on a neutralisé le système neutralisant le rejet polluant, émet plus de NOx qu'un camion Euro 3 de 2001 (12 fois plus).»

En conclusion, cette circulation massive qui s'étend maintenant au samedi, est un problème de santé majeur pour les habitants de cet axe. Bien sûr, les chiffres annoncés ne sont que purement théoriques et ne sont transmis que pour informer/réagir le lecteur.

Mais alors pourquoi ne pas faire faire une mesure des polluants par un bureau d'étude dans le Bourg et à Barrouil sur une semaine à l'identique de certaines agglomérations? Cela coûte cher nous répondra-t-on. Peut être...Mais la santé des Illadais, surtout des plus jeunes et des séniors, n'est pas négligeable.

Le bureau

Au prochain numéro, le 2ème volet de notre étude : la sécurité dans le bourg.

Vous pouvez lire sur notre site internet une version plus approfondie de notre article sur la santé publique et le contournement

A L'ECOLE

Un étonnant premier conseil d'école...

Le premier conseil d'école de l'année scolaire a décidé de supprimer les comptes rendus distribués à toutes les familles : « Le conseil d'école est d'avis que le PV soit affiché à l'entrée de l'école pour qu'il puisse être lu de tous. Un envoi par mail aux parents d'élèves peut également être mis en place afin d'éviter les photocopies papier. » Or, il a fallu que des parents contestent ce changement pour que l'école se décide à en informer les familles dans les cahiers des enfants... Ainsi, tous les parents savent maintenant qu'ils devront lire le panneau à l'entrée de l'école primaire pour prendre connaissance des décisions qui concernent la scolarité de leurs enfants...

Ceux qui disposent d'une adresse mail pourront recevoir le compte rendu. Ce qui n'était pas manifestement acquis...Les parents qui déposent leurs enfants à la maternelle en allant travailler, pourront également lire un double du procès verbal du conseil d'école. Autre mystère qui a été résolu, on connaît maintenant la date de réunion du dernier conseil d'école... Il a eu lieu le 17 octobre... Certains diront que nous chipotons sur des détails. Mais ce n'est pas en supprimant un moyen d'information démocratique (le compte rendu du conseil d'école donné à toutes les familles), qu'augmenteront la participation et l'implication des parents dans le fonctionnement de notre école.

Annonce des prochains conseils d'école : 31 janvier 2017 à 18 h et 1^{er} juin à 18 h.

Les informations exclusivement scolaires et pédagogiques

1-Le vote du règlement intérieur : ce document précise la procédure en cas de retard des enfants (Or, cette procédure n'avait pas fait l'objet d'une information préalable des familles. Par conséquent, elle s'applique et met les parents devant le fait accompli NDLR).

Le règlement de l'école sera remis chaque année aux familles qui le signeront.

- 2-Le fonctionnement des conseils écolecollège qui couvriront le cycle 3 : CM1-CM2
- 3-Présentation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui se dérouleront le lundi et le mardi de 15 h 30 à 16 h 30 (aide aux élèves en difficulté, aide à la méthodologie et des activités diverses en lien avec le projet de l'école).

4-Organisation des remplacements :

deux enseignantes remplaçantes sont rattachées à l'école.

Pour plus de précisions, chacun pourra consulter le procès verbal sur le tableau de l'école ou le demander par mail.

Le bilan financier de la coopérative

Le budget de la coopérative a augmenté de 3 383€ (14 035€ en 2015, 17 519€ en 2016). Les parents d'élèves ont participé à hauteur de 3 000€. La fête de l'école a rapporté 2 300€.

Calendrier des manifestations

<u>en accord avec la municipalité et l'association des parents :</u>

Carnaval : 17 mars 2017

Fête de l'école : 30 juin 2017

Noël 2016: des spectacles ont été offerts aux enfants au mois de décembre. Un goûter a été offert par la mairie le vendredi 16 décembre à 15 h 30.

Contact Contac

Le marché de Noël du 4 décembre 2016 organisé par l'association des parents d'élève a été un grand succès. Beaucoup de monde est venu parcourir les stands et assister aux animations toute la journée.

A L'ECOLE (SUITE)

Mise au point sur les NAP

Des manifestations sont programmées le vendredi, jour où sont organisées les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). C'est aux élus – et en premier lieu à Mme la quatrième adjointe déléguée aux affaires scolaires – siégeant au conseil d'école de faire remonter l'information pour qu'il n'y ait pas de surfacturation. Mais finalement la majorité municipale continuera à faire comme l'année dernière : « la mairie informe les parents qu'en cas de sorties scolaires pendant le temps des NAP, aucun remboursement ne sera fait aux familles. » On se pince pour y croire !!! Les parents semblent d'accord pour payer une prestation non rendue lorsque leurs enfants seront en sortie organisée par leurs enseignantes ou participeront au carnaval ou à la kermesse de l'école !!! La majorité municipale répond ainsi au point de vue d'un parent d'élève que nous avons publié dans ICI n°60...

Les parents demandent un affichage des NAP en maternelle. Mme la quatrième adjointe propose <u>une réunion du comité de pilotage des NAP lundi 7 novembre à 18 h 30.</u> (L'opposition avait été invitée en juin. Pas cette fois-ci... Il faut faire taire une contestation possible...NDLR)

Tarifs de la cantine : les représentants élus des parents d'élèves demandent ce qui justifie une hausse du prix des repas.

La majorité municipale explique qu' « une augmentation a été votée à cause d'une baisse de dotations de l'Etat. (Cette baisse de dotation a été largement compensée par l'augmentation des impôts communaux votée cette année par la majorité municipale NDLR). Elle ajoute que ces tarifs se justifient également par le coût de la masse salariale et la qualité de la matière première.

(Nous rappelons que le budget de fonctionnement de la mairie est encore excédentaire cette année. Et cela malgré le coût que peut représenter le fonctionnement de la cantine...NDLR) M. l'adjoint au maire propose aux parents de prendre rendez-vous avec M. le maire. Les parents ont déjà tenté cette démarche qui reste inaboutie et expriment leurs difficultés à obtenir un rendez-vous. »

Projet de restructuration de l'école

« Les représentants des parents d'élèves demandent où en est l'avancée du projet. Mme la déléguée aux affaires scolaires informe les membres du conseil que le programmiste est en train de dresser des plans qu'il va transmettre à 3 architectes. Les travaux devraient commencer aux prochaines vacances d'été. Le projet est centré pour le moment sur la restructuration de la maternelle uniquement. »

Demandes de l'équipe pédagogique :

- 1. Une photocopieuse supplémentaire
- 2. Etablir un dossier pour l'achat d'un VPI (vidéo projecteur interactif).

L'accès à la garderie

« Les représentants élus des parents d'élèves attirent l'attention sur l'accès à la garderie qui est en mauvais état. Mme la déléguée aux affaires scolaires va se renseigner. Ces travaux étaient prévus. »

Tous les passages cités sont tirés du compte rendu du conseil d'école.

A L'ECOLE (SUITE)

Evaluation du coût des intervenants dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'école primaire lors de la 1^{ère} cession du 1^{er} septembre au 2 décembre 2016.

Les interventions du personnel municipal en maternelle ne sont pas prises en compte même si les parents les paient.

Intervenants	Coût
Intervenante en couture n°1 (38€/heure)	1 254€
Intervenante en couture n°2 (38€/heure)	456€
Football (20€/heure)	680€
Basketball (20€/heure)	680€
Arts plastiques (38€/heure)	1 254€
Musiques (38€/heure)	418€
Théâtre (2 430, 13€ à l'année)	810€
Cuisine (38€/heure)	418€
Tennis (20€/heure)	220€
Intervenants CdC (10€/ heure)	220€
Botanique (38€/heure)	836€
Informatique/Généalogie (20€/heure)	660€
Anglais (38€/heure)	836€
Total	8 742€

Ne sont pas prises en compte les séances de préparation pour les intervenants CdC qui seront décomptées annuellement.

Durée des Nouvelles Activités Périscolaires : les parents sont amenés à se prononcer. La municipalité a remis sur la table la durée des NAP. Elle voudrait passer de 3 X 1 heure à 2 X 1 heure 15 (plus15 mn de récréation inclus dans le paiement des NAP).

Il y a deux ans, les parents avaient été consultés et s'étaient prononcés pour le maintien à 3 X 1 heure. Ils argumentaient que cette organisation était mieux équilibrée pour les enfants et qu'une heure d'activité était bien suffisante. Deux ans plus tard, on efface tout et on recommence... Les élus au conseil d'école ont lancé une nouvelle consultation à la veille des vacances de Noël .